



## **Ville de Montreuil - Antennes relais**

Instance de concertation locale des antennes relais de téléphonie mobile  
le 18/09/09 de 16h30 à 18h30 en salle des commissions de la Mairie

### **Participants**

- Elu délégué à la Santé : Stéphane Bernard
- Elu délégué à la Communication : Gilles Robel
- Chargé de mission NTIC Ville : Vincent Woda
- Direction du développement durable : Pierre-Luc Vacher
- Office Public d'Habitation Montreuillois : Alain Bescou
- Représentants opérateurs : Orange, M. Montagne, Mme Hermida / SFR, M. Canovaz, M. Pouletaut / Bouygues Télécom, Mme Videau, M. Delaruelle
- Association Protection contre les Ondes à Montreuil / rue Rochebrune : Mme Chevron
- Représentants cité Parmentier, rue de la Beaune : Mme Huard
- Représentants quartier rue des Groseillers : Mme Lebègue
- Représentants quartier rue de Romainville : M. Guillaumin
- Représentants ville de Bagnolet, rue Jean Lolive

### **Introduction**

En octobre 2008, suite à la plainte de riverains, le TGI de Nanterre reconnaissant l'existence d'une controverse scientifique, a émis un jugement, confirmé en février 2009 par la cour d'appel de Versailles, ordonnant le démontage d'une antenne relais, en invoquant le trouble à la tranquillité publique et au nom du principe de précaution, l'innocuité des émissions électromagnétiques ne pouvant être prouvée.

A la suite d'autres jugements au civil du même type, une table ronde « radiofréquence, santé, environnement » a été organisée par le gouvernement au mois de mai afin d'ouvrir le débat entre les parties prenantes. Elle demande un rapport de l'AFSSET pour le mois de septembre et pose quatre principes : la transparence des informations données au public, et des financements des contrôles et des études; l'attention portée aux plaintes des citoyens relativement au voisinage d'antennes relais; la précaution dans la gestion du risque lié à l'utilisation du téléphone portable ; la concertation pour les nouveaux projets avec un pouvoir de négociation donné aux élus.

Sur ces fondements dix orientations sont retenues :

1. Une information accessible pour le grand public
2. une information ciblée en direction des élus locaux et des professionnels de santé
3. une prise en charge adaptée pour les personnes hypersensibles
4. une démarche de précaution pour les citoyens
5. un suivi raisonné des seuils d'exposition
6. un dispositif de contrôle des expositions rénové
7. une possibilité de contrôle individuel des expositions
8. une triple expérimentation sera mise en place à l'automne sur la concertation et l'information locale
9. un financement de la recherche rénové
10. un prolongement de la table ronde

A Montreuil, une Charte des antennes relais a été signée en 2003 avec les 3 opérateurs mettant en place une instance locale de suivi des projets de téléphonie mobile au sens de l'urbanisme et de la protection des populations ainsi que des règles de bonne gestion de ces projets, en particulier concernant de nouvelles installations à moins de 100m d'un site « sensible(établissements scolaires, crèches, hôpitaux, centre de soins); cette charte prévoit également que la Ville peut

demander annuellement à chaque opérateur trois mesures, prises en charge financièrement par ces derniers et réalisées par un laboratoire indépendant, référencé par l'ANFr (Agence Nationale des Fréquences) et accrédité COFRAC.

La ville de Montreuil est entièrement couverte par les services de téléphonie mobile (couverture), même s'il subsiste sur quelques zones des besoins propres à chaque opérateur de parfaire sa qualité de réseau répondant au mieux à ses critères de qualité et de services rendus à ses abonnés.

au vu de l'état des connaissances scientifiques sur le sujet de l'exposition à long terme aux champs électromagnétiques, au nom du principe de précaution réaffirmé par le conseil municipal dans sa délibération du 25/06,

pour ces trois raisons en mars 2009, la municipalité a décidé un moratoire provisoire concernant toute nouvelle installation d'antenne relais. Le terme de ce moratoire est subordonné à l'aboutissement des discussions lors de l'instance locale autour de la renégociation de la charte communale des antennes relais qui arrive à échéance en novembre 2009.

## Objectifs de la concertation

- Renégocier la Charte actuelle qui arrive à terme en novembre dans le sens d'une augmentation des mesures et des contrôles et d'un abaissement des niveaux d'exposition selon des modalités à définir
- Informer les habitants des projets en cours, du cadre réglementaire et du fonctionnement du réseau
- Présenter et discuter des projets opérateurs et demandes d'aménagements des riverains en vue de trouver les modalités concrètes à mettre en oeuvre sur le terrain

## Ordre du jour

### I Information des habitants

Sur le site internet de la ville, dans l'onglet Santé/Solidarité, une rubrique pédagogique donne les clés pour comprendre ce qu'est une antenne relais ainsi que les liens vers la carte des antennes et des sites sensibles de Montreuil, la délibération du conseil municipal ainsi que les deux articles d'actualité parus dans tous Montreuil. Enfin, des recommandations de bonne utilisation du téléphone portable sont encadrées en fin de rubrique.

### II Mesures et contrôles

Lors de sa séance du 25 juin 2009, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération selon laquelle :

suite à la Résolution du Parlement européen du 4 septembre 2008 sur l'évaluation à mi-parcours du plan d'action européen en matière d'environnement et de santé 2004-2010 ([http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0410+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR#ref\\_1\\_8](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0410+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR#ref_1_8))

suite à l'appel de l'association Robin des toits lancé à l'occasion du Grenelle des ondes, la Ville se porte candidate pour l'expérimentation d'un abaissement du seuil d'exposition aux ondes de téléphonie mobile à 0,6 V/m (en fréquence TM dans les lieux de vie ; seuil recommandé par un certain nombre d'experts scientifiques indépendants)

la charte communale des antennes relais devra être renégociée d'ici la fin de l'année dans le sens de l'intégration du seuil d'exposition maximal de 0,6 V/m dans tout lieu de vie, ainsi que l'éloignement à plus de 100m de toute installation d'antenne relais de téléphonie mobile dont le faisceau principal serait dirigé vers un établissement scolaire, une crèche ou un centre de soin.

La ville se dote par ailleurs d'une sonde HF/BF professionnelle permettant de mesurer de manière suivie et fiable le niveau des champs magnétiques haute ou basse fréquence en un point donné de la commune sur un laps de temps donné, et formera un agent qui conduira un plan de mesures sur l'ensemble de la ville afin d'en contrôler dans le temps le niveau et l'évolution de l'exposition de manière autonome (ces mesures concernent l'ensemble des champs sans distinction de fréquence car c'est une mesure dite « large bande »).

En vertu de la charte en vigueur, 3 mesures ont été menées à ce jour en 2009 avec chacun des opérateurs; il reste donc 6 mesures à planifier sur la fin d'année (2 par opérateur).

### III Projets et demandes relatifs aux antennes relais

#### 1. Demandes municipalité

liste des écoles + centre de santé à moins de 100m d'une antenne

SFR déplacement de l'antenne sur l'école d'Estienne d'Orves vers l'immeuble OPHM du 9 rue Paul Signac  
opération en cours / délai de réalisation à fin d'année

SFR réorientations des faisceaux pour les écoles G. Méliès + Jean Jaurès + Nanteuil;  
en cours par SFR / les faisceaux ne seront plus orientés en direction de l'établissement à fin septembre

#### 2. Demandes des riverains

BT cité Alexis Pesnon / Parmentier : demande de déplacement du système d'antenne par la mairie au mois de février 2009 / en attente de réponse

BT foyer Rochebrune : demande de modifications / mesures

Orange rue des Groseilliers : demande de modifications

#### 3. Activité et projets opérateurs

Orange projets d'implantation Orange sur le 105 Bd Wilson (site SFR)  
demande opérateur / à moins de 100m de l'école Berthelot

Orange projet d'aménagement rue de Groseilliers : réduction du nombre d'antennes et de mâts; en attente d'accord du propriétaire privé

BT déplacement rue de Paris du N°143 vers le N°120  
demande opérateur / site plus élevé et meilleur en terme d'environnement

Relevé des conclusions à l'issue des échanges qui ont eu lieu entre toutes les parties lors de la séance de l'instance locale de concertation du 18/09/09 :

NB : Ce compte rendu sera mis en ligne sur le site web d'information de la ville, rubrique Santé/Solidarité dans les ressources et liens externes.

- Le comité opérationnel COMOP, présidé par M. F. Brottes (PS), recueille les candidatures officielles des villes pour en retenir certaines dans le but de mener des expérimentations d'abaissement des seuils à l'échelle d'un quartier, ou de quelques antennes relais ainsi que sur la concertation locale : Montreuil va déposer sa candidature pour une expérimentation dans le quartier Ave F. Buisson / rue des Groseilliers limitrophe avec Romainville et Bagnolet
- La présence d'habitants de Bagnolet concernés par les antennes limitrophes donne une perspective d'action commune dans le cadre de la future intercommunalité en cours de constitution
- L'achat en cours d'une sonde isotropique professionnelle va permettre à la ville de mener de manière autonome un plan de mesure qui sera lancé d'ici la fin d'année avec affichage des résultats sur le site web, afin de contrôler l'évolution de l'exposition RF (attention à la communication qui pourrait être faite sur ces mesures car en cas de contributeur autre que la téléphonie mobile mais plus important, on ne pourra pas connaître le détail. De plus, le niveau d'exposition des mobiles ainsi que de tout autre appareil (four à micro-onde, wifi, etc..) pourrait fausser le résultat.
- Selon la charte de 2003, 6 mesures peuvent encore être demandées cette année aux opérateurs via les laboratoires de mesures qu'ils commanditent ; 3 mesures ont déjà été effectuées en 2009 dont les résultats sont visibles sur le site ANFR : école Françoise Dolto, 24 rue Jules Ferry, école Georges Méliès
- SFR informe l'instance qu'elle fera désormais mener ses mesures par le laboratoire de la préfecture de police de paris
- Orange annonce que le laboratoire de mesure sera directement mis en contact avec la mairie afin de sortir complètement de la coordination des interventions

- Foyer de travailleurs migrants Rochebrune : des mesures doivent être menées par BT et un réazimutage des antennes est demandé afin d'éviter l'immeuble du 20 rue Rochebrune
- L'antenne SFR située au dessus de l'école Estienne d'Orves est prévue d'être démontée en janvier 2010 après la mise en service du site de remplacement situé 9 rue Paul Signac, dont la fin des travaux est prévue pour le mois de décembre
- Les antennes SFR situées au dessus des écoles Paul Bert, Georges Méliès et Nanteuil font actuellement l'objet de travaux de réorientation visant à sortir les 3 établissements de l'azimut direct des antennes
- La ville refuse à Orange l'installation d'un nouveau site d'antenne sur l'immeuble OPHM du 105 Bd Wilson, accueillant déjà un site SFR, en raison de sa situation à moins de 100m l'école Berthelot. ORANGE certifie que les faisceaux de ses antennes ne seront pas orientés en direction de l'établissement particulier.
- Le projet de réaménagement esthétique et technique du site Orange de la rue des Groseillers est actuellement bloqué, en attente de la réponse du bailleur privé; la mairie va solliciter directement le propriétaire afin de l'inviter à y répondre favorablement
- Pour faire suite à la demande faite en début d'année, la ville demande à BT de faire rapidement une étude pour le transfert du site d'antenne de la cité Parmentier du toit du bâtiment Tanagra vers le toit du 24, rue Jules Ferry, plus élevé, afin de réduire l'exposition des habitants de la cité dans le cadre du principe de précaution. (pour information une mesure en date du 12 juin 2009 a été réalisée chez une résidente du 24 rue Jules Ferry pour lequel le champ total électrique extrapolé est de 1.28 V/m et le champ électrique instantané mesuré dans son salon à 0.83 V/m, dans sa cuisine à 0.62 V/m et dans sa chambre à 0.7 V/m )
- La ville valide le transfert du site d'antenne BT du No 123 vers le No 140 de la rue de Paris du fait de la fin de bail sur le premier et de la meilleure situation sur le second, plus élevé, en terme d'exposition du voisinage
- Le contrat de bail du site d'antenne BT situé rue Condorcet arrive à terme en fin d'année ce qui pourrait entraîner une perte de couverture importante sur le centre Montreuil (des Beaumonts jusqu'aux Guilands) en cas de non remplacement; la Ville va accompagner la prospection de BT pour éviter cette situation
- SFR : pas de nouveau projet à 12 mois